



**MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS – LOIRET –
COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 04 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, M. Bruno CLEZARDIN, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, Mme Virginie GESSAT, M. Frédéric JULLY, M. Pierre LELOUP, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX et M. Jean-Louis TOUCHAIS.

Etaient excusés

Mme Sylvie COSTA, Mme Marine BURILLER, Mme Sophie SUIVENG, Mme Emmanuelle WAMBERGUE, M. Frédéric NERAUD

Madame Florence BAILLOUX a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Le compte rendu de la séance du 06 juillet 2023 est adopté l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Intercommunalité-Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM)-Présentation du rapport d'activité de l'année 2022
2. Intercommunalité-Communauté de Communes des Quatre Vallées
 - Présentation du rapport annuel sur l'activité de la CC4V-année 2022
 - Présentation du rapport annuel du service public d'assainissement non collectif-année 2022
3. Juridique-Election d'un adjoint au Maire
4. Modification des membres des commissions municipales
5. Urbanisme-Rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement « le Clos Ramon »
6. Urbanisme-Dénomination d'une impasse
7. Finances – Budget commune-Approbation de la décision modificative N°2
8. Finances – Affaires scolaires – Classe de découverte
 - Approbation de la participation communale au séjour en classe de découverte 2024
 - Approbation du versement d'une indemnité journalière allouée aux professeurs des écoles
9. Finances – Affaires scolaires-Règlements intérieurs
10. Ressources Humaines-Règlement de formation
11. Motion de censure-Projet éolien sur la commune de Griselles
12. Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales
13. Finances-Tarifs location de chalets lors de manifestations-Approbation de tarif
14. Finances-enfouissement du réseau fibre-Approbation du linéaire des segments à enfouir et modalité de versement de la participation communale
15. Questions diverses

1-INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMIRTOM) - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE NOTE** du rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

2- INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA CC4V – ANNEE 2022 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE NOTE** du rapport annuel sur l'activité de la Communauté de Communes des Quatre Vallées de l'année 2022,
- **DE PRENDRE NOTE** du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif

3- JURIDIQUE - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DECIDER** que l'ordre des adjoints est maintenu et d'élire un cinquième adjoint,
- **DE DECIDER** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang (cinquième adjoint),
- **DE PROCEDER** à la désignation du cinquième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme Nathalie ROUX

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 19

Mme Nathalie ROUX a obtenu 19 voix.

Mme Nathalie ROUX est désignée en qualité de 5ème adjointe au maire de Ferrières en Gâtinais

4- MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSION MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la liste des commissions municipales annexée,
- **DE PRECISER** que considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret.

5-URBANISME RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES RESEAUX ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT« LE CLOS RAMON »

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** la rétrocession de la parcelle indiquée ci-dessous :
 - o ZR 87 pour une superficie de 9 783 m²
- **DE TRANSFERER** la voirie, les réseaux et espaces verts du lotissement dans le domaine public de la commune,
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire afférents à la rétrocession,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents relatifs au transfert de la voirie du lotissement à la commune dont l'acte notarié.

6- URBANISME DENOMINATION D'UNE IMPASSE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RENOMMER** la nouvelle voie du lotissement située entre le 61 et 63 rue des Roches Impasse de la Ferronnerie,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires.

7- FINANCES- BUDGET COMMUNE – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget de la Commune de l'année 2023.

8- FINANCES – AFFAIRES SCOLAIRES – CLASSE DE DECOUVERTE -APPROBATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE 2024 -APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE INDEMNITE JOURNALIERE ALLOUEE AUX PROFESSEURS DES ECOLES

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le projet présenté par l'établissement scolaire,
- **DE FIXER** la participation à 200 € par élève Ferriérois de CM2,
- **DE FIXER** la participation de la commune pour les enfants de FERRIERES (Hameaux de St Séverin) scolarisés à l'école de DORDIVES, ou ayant reçu une dérogation scolaire, ou scolarisés à l'école Ste Jeanne d'Arc, pour les CM2 partant en classe de découverte à 33,33 € par jour et par enfant, avec un plafond de 200 €,
- **D'APPROUVER** le versement d'une indemnité journalière de 15 € aux deux professeurs accompagnateurs.

9- FINANCES – AFFAIRES SCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à la majorité, 1 abstention Mme Sylvie NINONET,

- **D'APPROUVER** la modification des règlements intérieurs du restaurant scolaire et périscolaire.

10- RESSOURCES HUMAINES – REGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le règlement de formation

11- MOTION DE CENSURE – PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GRISELLES

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité, 1 abstention M. Jean-Philippe ARGY,

- **DE PROTESTER** fermement contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Griselles,
- **D'APPORTER** le soutien du conseil municipal de Ferrières-en-Gâtinais à l'opposition de la commune de Griselles au projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire,
- **D'ADOPTER** la motion contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Griselles.

12- FINANCES – TARIFS LOCATION DE CHALETS LORS DES MANIFESTATIONS – APPROBATION DE TARIF

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le tarif suivant pour la location de chalet lors de manifestations :
 - Caution : 50 euros
 - Tarif de location : 15 euros par jour
- **D'APPLIQUER** la présente délibération à compter du 15 octobre 2023.

13- FINANCES – ENFOUISSEMENT DU RESEAU FIBRE APPROBATION DU LINEAIRE DES SEGMENTS A ENFOUIR ET MODALITE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le montant de la participation communale pour l'enfouissement du réseau fibre d'un montant de 6 684 €,
- **D'INSCRIRE** la totalité de son paiement sur les crédits 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de financement et de tout document y afférant.

14- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des attributions déléguées par le Conseil Municipal :

- **Marché de service**

Décision n°31 /2023 - Contrat de maintenance relatif au pompage et au nettoyage de la station de lavage des services techniques - Société SARP OSIS - 1 155€ HT / an

Décision n°32 /2023 - Contrat de nettoyage des bacs à graisse (Restaurant scolaire, multi accueil, salle polyvalente) - Société SARP OSIS – 2271,50 € HT /an

Décision n°34 /2023 - Contrat avec la société BERGER LEVRAULT – 8 928 € HT / an

Marché 2023-05 Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la remise en état du pont du Perray après son effondrement. – Montant 71 000 € HT – Titulaire Société DEGOUY Route et ouvrage

Date de notification 25-09-2023

- **Marché de travaux**

Marché 2023-02- relatif aux relevés de concessions de cimetière - Accord cadre à bon de commandes pour une durée de 18 mois Montant maximum 99 000 € HT – Titulaire Société CEE –
Date de notification 28-07-2023

- **Louage**

Décision n°30 /2023

Bail du garage N° 5 de la gendarmerie - Location d'un montant de 90 € (Hors Charge par trimestre pour une durée de 6 ans)

- **Finances**

Décision n°33/2023 – Mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € - Annule et remplace la décision 29/2023

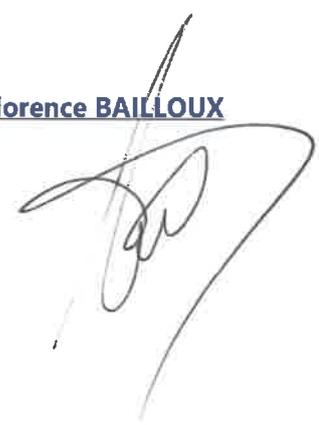
La séance est levée à 20h10

Le Maire



Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance



Florence BAILLOUX